

NATURA 2000

Site des Coteaux du Lizet et de l'Osse



N°13 - Juin 2017

Éditorial

Sur notre site Natura 2000, comme sur de nombreux territoires du Gers, l'articulation et la cohésion entre les différentes politiques publiques en matière d'environnement, de forêt, d'agriculture ou d'urbanisme restent difficiles à appréhender malgré les efforts de la DDT et de l'ADASEA pour répondre aux interrogations de chacun.

Les refus des projets de constructions ont particulièrement fait réagir sur le dispositif Natura 2000 cette année. Je tiens à préciser que ce dispositif ne réglemente pas les constructions qui relèvent d'un ensemble de réglementations. Je salue à ce titre l'accessibilité et le travail de proximité mené par les animatrices de l'ADASEA avec les locaux.

Au sein de ce mille-feuille réglementaire, je souhaite particulièrement mettre en garde les agriculteurs sur la notion de 'Prairies Sensibles' introduite par la réforme de la Politique Agricole Commune depuis 2015 qui concerne les sites Natura 2000. Vous trouverez dans ce bulletin un article sur le sujet.

Je souligne l'intérêt du Comité de Pilotage Local de rassembler autour des problématiques locales les partenaires institutionnels, élus ou citoyens pour mener une réflexion approfondie sur les enjeux majeurs de protection et valorisation de notre patrimoine naturel. Je ne peux que vous inviter à vous impliquer dans cette démarche en participant à cette réunion annuelle ou en vous engageant dans les contrats ou charte Natura 2000.

Je suis convaincu que la richesse floristique et faunistique de nos campagnes mérite d'être préservée dans notre intérêt et celui des générations futures. Le dispositif Natura 2000 est là pour nous aider dans ce sens.

**Bernard Lasportes, Maire de Saint-Arilles,
Président du comité de Pilotage du site Natura 2000**

Bloc-notes

Permanence Natura 2000 à la bibliothèque de Montesquiou
le 2^e jeudi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Dépôt des dossiers MAEC : à partir d'avril 2018

Retrouvez les actualités du site natura sur internet

<http://gers.n2000.fr/>

Témoignage d'acteur

Dans le cadre de la formation de nos étudiants au BTSA Gestion et protection de la nature, nous souhaitons leur faire appréhender la notion de concertation entre acteurs. L'outil Natura 2000 apparaît comme un support pertinent pour leur faire aborder cette démarche.

C'est pourquoi nous conduisons, en partenariat avec l'ADASEA 32, chaque année, une mise en pratique autour d'un site Natura 2000. Cette année, et pour la deuxième fois, les étudiants ont travaillé sur le site "Coteaux du Lizet et de l'Osse". Grâce à la rencontre et une enquête conduite auprès de différents acteurs concernés par le site, ils peuvent mieux appréhender et comprendre la réalité de la gestion d'un site naturel. La rencontre et l'échange avec les acteurs est toujours une expérience très formatrice et riche pour nos stagiaires. Et l'analyse et la restitution qui est faite des enquêtes les ouvrent à la compréhension de la nécessaire concertation entre des acteurs aux enjeux et usages différents d'un même territoire.

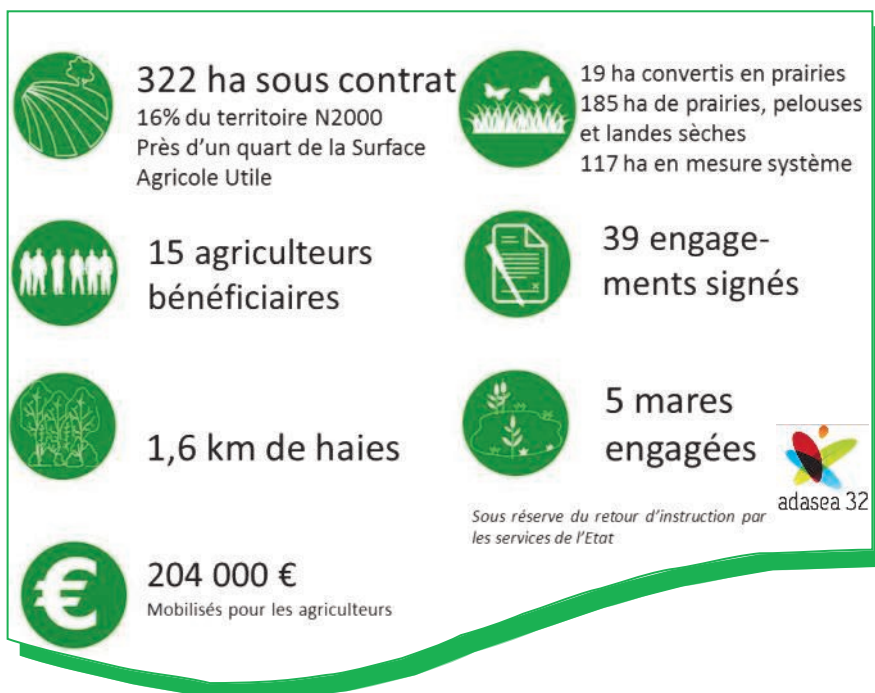
Je souhaite profiter de ce bulletin pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté, cette année encore, de se prêter au jeu et qui ont pris le temps de recevoir nos stagiaires pour leur exposer leur compréhension et leur vision de Natura 2000 sur leur territoire.

Nathalie Duforets, formatrice au Cfppa du Gers à Mirande

La vie du site Natura 2000 en résumé et en chiffres

Côté contractualisation

Bilan de la campagne MAEC 2015-2016 : un fort engagement de la part des agriculteurs !



2017, 2018, 2019

la contractualisation se poursuit...

Contactez l'ADASEA pour le diagnostic de vos parcelles et l'analyse de leur éligibilité aux MAEC.

La date limite de dépôt s'effectue comme chaque année au moment de la télédéclaration de demande d'aide sous télépac (avril-mai).

En 2017, 1 agriculteur s'est engagé.

Les contrats hors agricoles

Ces contrats relatifs aux milieux non concernés par une activité agricole (parcelles forestières, mares, prairies gérées par des particuliers ...) ont retrouvé un cadre cette année.

1 bénéficiaire en 2016 s'est engagé à restaurer et entretenir 1,4ha de surface herbagère.



Toujours disponible en [téléchargement](#), le Guide d'information à destination des randonneurs avec une carte des sentiers et une présentation de la flore et de la faune



Côté valorisation

Animation grand public 2017 :

12ème Fête des orchidées à Saint-Arailles

La Fête des orchidées a toujours autant de succès ! Un après-midi de découverte des orchidées, balade commentée, exposition photographique, stands d'information et de documentation et jeux étaient à disposition du public.

Plus de renseignements,
CPIE : 05 62 66 85 77



Animation pédagogique auprès d'une 20aine d'enfants

Découverte de la forêt et notamment des champignons. Balade sur le PR de St Arailles.



Animation auprès des scolaires sur le thème de l'eau en 2016

Sensibilisation de 2 classes de l'école primaire Lasséran (20 élèves de CE1-CE2) et d'Ordan Larroque (23 élèves CP-CE1 : deux séances en classe et une sortie terrain).



La valorisation de Natura 2000 dans la presse étrangère

Le CPIE a présenté le site Natura 2000 au journaliste de la revue de voyage *Reisgids* (Pays-Bas).

Zoom réglementaire sur ...

La préservation des prairies sensibles



Certaines surfaces agricoles herbagères présentes sur le Site Natura 2000 sont qualifiées de 'sensibles' par les services de l'Etat et sont identifiées comme telles dans le logiciel de télé-déclaration des aides agricoles, *Télépac*.

Il s'agit des surfaces qui étaient déclarées par l'agriculteur en prairies ou pâturages permanents (landes, parcours ou bois pâturés) en 2014, et qui sont :

- présentes dans les zones Natura 2000 pour les landes, parcours et bois pâturés,
- présentes dans des zones déterminées sur la base de leur richesse en biodiversité au sein des zones Natura 2000, pour les prairies naturelles (source: **Fiche sur les prairies permanentes** [ICI](#)).

Ainsi, les secteurs contenant des prairies sensibles ont été identifiés début 2015 par les services de l'État par croisement des zones Natura 2000 et des îlots instruits en 2014 qui comprenaient au moins une parcelle appartenant à la catégorie *Prairies ou pâturages permanents*. Dans le cas où une partie seulement de l'îlot était en prairies ou pâturages permanents, l'intégralité de l'îlot est identifié comme contenant potentiellement une prairie sensible. Lors de l'instruction du dossier, il sera donc vérifié dans le cadre du respect des critères de verdissement, que les prairies ou pâturages permanents en 2014 sont maintenus.

Pour ces surfaces, l'exploitant doit en effet conserver la surface herbagère, il ne peut ni la labourer, ni la convertir en terre arable ou culture permanente, sauf à s'exposer à une réduction/sanction sur son paiement vert et à une obligation de réimplantation l'année suivante. Le travail superficiel du sol est cependant autorisé sur ces surfaces, par exemple pour permettre un sursemis.

La coupe de bois

Elle est sous la responsabilité du propriétaire.

Plusieurs réglementations existent, dont celle issue du Code forestier qui **soumet certains projets de coupe (de surface supérieure à 4 hectares) à demande d'autorisation préalable auprès de la Direction Départementale des Territoires** au moins 4 mois avant la date prévue pour les travaux.

Après toute coupe rase supérieure à un hectare, si la régénération n'est pas suffisante, la reconstitution est obligatoire.

Pour toute surface, la destination forestière doit être conservée pour ne pas caractériser un défrichement.

Sur un site Natura 2000, le propriétaire peut bénéficier d'une aide financière pour le maintien d'éléments boisés d'intérêt en réalisant un **contrat Natura 2000 forestier**.



Télécharger la fiche réglementaire en cliquant [ICI](#) ou s'adresser à l'antenne du Gers du Centre Régional de la Propriété Forestière (05 62 61 79 16) ou à la DDT du Gers (05 62 61 46 17 ou 05 62 61 46 03).

Perspectives 2017-2018

Contractualisation et Chartes Natura 2000

Agriculteurs, forestiers, propriétaires gestionnaires ou collectivités, contacter l'ADASEA pour bénéficier de contrats et conseils de gestion.

Formation : L'Arbre dans tous ses états : Patrimoine, gestion, réglementation

2 journées gratuites : le **mardi 19 septembre** et le **mardi 10 octobre 2017**

Intervenants : Arbres et Paysage 32, Conservatoire des Espaces Naturels-Groupe Chirop-tère Midi-Pyrénées, Direction Départementale des territoires, Centre régionale de la propriété forestière, Animatrices Natura 2000. *Inscription obligatoire auprès de l'ADASEA avant le 15 septembre dans la limite des places disponibles*



Valorisation

Animations Grand public et pédagogiques du CPIE et Fête des orchidées (1^{er} mai à Saint-Arilles)

Projection d'extraits d'un film sur Natura 2000 suivi de discussions dans le cadre de l'évènement « **Comment moins polluer chez nous et ailleurs** » (16 et 17 septembre), organisé par l'Association *Chez les voisins* à Montesquiou. Les enjeux de préservation locaux des espèces et habitats naturels pour les agriculteurs et riverains du Site et les actions possibles en ce sens seront discutés.

Renforcement de la sensibilisation à travers les événements locaux

Toute l'année, merci de contacter l'ADASEA pour obtenir des supports de communication sur Natura 2000 à diffuser dans les événements qui se déroulent sur le Site lorsque cela s'y prête.

Comité de Pilotage annuel du Site Natura 2000

Mars 2018 à Saint-Arilles, les membres du COPIL se réuniront pour dresser le bilan annuel et préciser les orientations futures de l'animation. *Si vous n'êtes pas membre du COPIL mais que vous souhaitez y assister et participer au temps d'échanges, merci de vous inscrire auprès de l'Adasea.*

Projet LIFE sur les milieux secs agropastoraux

L'ADASEA travaille sur le montage d'un projet LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) qui permettrait de financer des actions sur les milieux agropastoraux d'une grande partie du Gers. Les milieux agropastoraux du Site, souvent habitats d'intérêt communautaires ou habitat d'espèces ciblées par l'Europe font parti de ce projet de territoire. **Le dépôt prévu à l'automne 2017 devrait être suivi d'une réponse dans le courant de l'année 2018. A suivre!**

Pour en savoir plus

Animation et Montage des dossiers

ADASEA du GERS

Maison de l'Agriculture,

Route de Mirande

BP 70161 32003 AUCH CEDEX

Contacts : a032@adasea.net

05 62 61 79 50

Aurélie BELVEZE, Laurie VASSELIN

Site internet: <http://www.adasea32.fr/>

<http://gers.n2000.fr/>

Services de l'État

DDT Direction Départementale des territoires

1 place du Foirail

32009 AUCH CEDEX

Contacts : 05 62 61 46 46

Michel LANS, Viviane MAZUEL

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Division Biodiversité méditerranéenne et continentale

Site de Montpellier

520 Allée Henri II de Montmorency

CS 69007

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Contact : 04 34 46 66 45

Nathalie LAMANDE



Animation et bulletin
financés par



Crédits photographiques :
ADASEA 32, CPIE pays gersois
Disponible en version numérique